

Indemnisation des atteintes à l'intégrité selon la LAA

table 2 (Révision 2000)

Atteinte à l'intégrité résultant de troubles fonctionnels
des membres inférieurs

Publié par les médecins de la
Caisse nationale suisse
d'assurance en cas d'accidents

Suva
6002 Lucerne, Case postale
Téléphone 041 - 419 51 11

Taux d'atteinte à l'intégrité résultant de troubles fonctionnels des membres inférieurs

Perte fonctionnelle totale d'un membre inférieur	Suva 50 %
Hanche:	
bloquée en position favorable	25 %
bloquée en position défavorable	40 %
partiellement bloquée et douloureuse	30 %
bloquée des deux côtés	80 %
Genou:	
bloqué en extension (0°–5°)	30 %
bloqué en flexion (20°)	30 %
bloqué en flexion (30°)	35 %
bloqué des deux côtes	50 %
Genou:	
mobile entre 10° et 60°	15 %
mobile entre 0° und 90°	10 %
ablation de la rotule	5–10 %
Articulation tibio-tarsienne:	
bloquée à angle droit	15 %
bloquée en équin marqué	20 %
Gêne fonctionnelle dans les articulations sous-astragaliennes, p. ex. après fracture du calcanéum (arthrose)	5–30 %
Arthrodèse sous-astragalienne	15 %
Troubles fonctionnels douloureux après fracture – luxation de l'articulation de Lisfranc ou du métatarse	10-20 %
Orteils:	
Ankylose d'un orteil	0 %
hallux rigidus	5 %
blocage de tous les orteils	10 %
Paralysies:	
Paralyse du nerf fessier	10 %
Paralyse du nerf crural	25 %
Paralyse du nerf sciatique	30 %
Paralyse du nerf sciatique poplité interne	20 %
Paralyse du nerf sciatique poplité externe	10 %
Raccourcissement	
Raccourcissement du membre inférieur de 6 cm	15 %
Raccourcissement du membre inférieur de 3–4 cm	10 %
Raccourcissement du membre inférieur de 2 cm au maximum, sans autres altérations morphologiques ou fonctionnelles (p. ex.: défaut de rotation, déplacement de l'axe)	0 %